

Renaturation du BREUIL à LANGEAIS dans l'Indre et Loire (37)

Coordonnées GPS : Longitude E 0° 24' 30.51" / Latitude N 47° 19' 29.98"

Dans le cadre de l'aménagement du jardin de l'office du tourisme de Langeais porté par la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest, la commune de Langeais et le SIETABR ont souhaité contribuer à la mise en valeur paysagère du site en fixant un atterrissement naturellement formé par la rivière du Breuil. Cette zone de dépôt sédimentaire a été matérialisée par la création d'une banquette végétalisée. En plus de l'aspect paysager, cet aménagement vitrine a permis de :

- diversifier l'habitat aquatique en créant une zone potentielle de reproduction et de repos pour la faune (batraciens, poissons...),
- d'améliorer l'écoulement des eaux à l'étiage en garantissant une lame d'eau suffisante au niveau de l'aménagement,
- de favoriser le déclouonnement de la rivière en maintenant les vannes du moulin Lebert levées (situation optimisée pour le calage de la banquette).

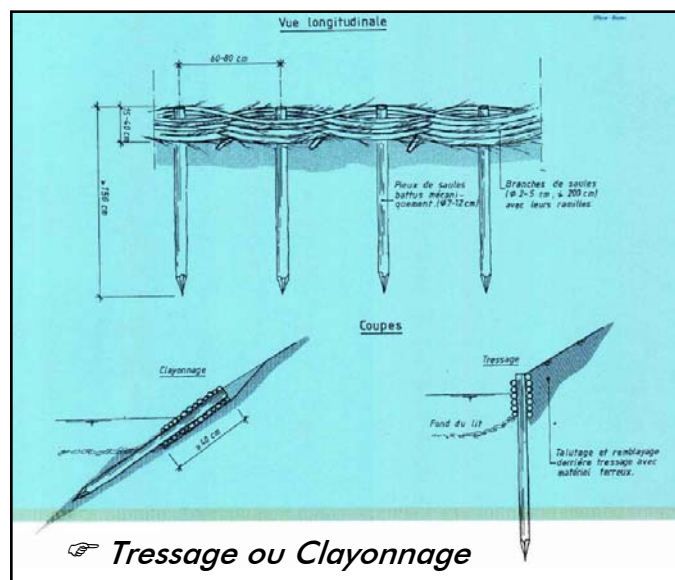
Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux d'Aménagement du Breuil et de la Roumer

Période des travaux : 10 jours de chantier en juin 2012 (4 bénévoles + 1 agent + 1 technicien)

Présentation des objectifs précis des travaux effectués :

Les travaux ont pour but de diversifier les écoulements des basses et moyennes eaux au sein d'une section actuellement surdimensionnée. Ainsi, un léger resserrement du lit mineur associé à l'ouverture du vannage situé à l'aval permettra de favoriser l'autocurage des matériaux fins situés en fond de lit et une meilleure oxygénation des eaux.

Descriptif technique des travaux réalisés :



Afin d'éviter une érosion latérale, le pied de la risberme a été protégé par un tressage de saule. L'objectif étant de laisser le milieu ouvert, nous avons opté pour un tressage non vivant (Le saule Marsault a été privilégié pour sa faible capacité de reprise végétative). Les pieux, en robinier faux-acacia, proviennent de bois communaux et ont été façonnés entre 1.50 et 2m à l'aide de tronçonneuses et d'une fendeuse à bois. Ils ont été battus manuellement jusqu'au 2/3 de leur longueur. Les brins de saules ont été prélevés en bord de Loire, puis tressés sur une hauteur de 30 à 40 cm (Brins : longueur de 2 à 3m ; Ø de 1 à 3 cm). Après avoir atteint la hauteur souhaitée par rapport au niveau d'eau moyen, nous avons attaché le tressage aux pieux avec des crampillons et du fil de fer. Les pieux ont été battus à nouveau

afin de solidifier la structure dans son ensemble. Des amas de végétaux (branchages et feuillages) et de cailloux ont été disposés derrière le tressage de manière à assurer une meilleure tenue de la terre encore nue (La terre végétale est issue d'un chantier de lotissement. Elle nous a été livrée par l'entrepreneur à titre gracieux. Du fait d'un manque d'accessibilité direct à la rivière, les 10m³ de terre ont dû être mis en dépôt à une vingtaine de mètres du site, puis repris à la brouette par les bénévoles de l'AAPPMA et le technicien du SIETABR). Un fois la terre étalée, nous avons repiqué quelques Iris des marais et ensemencé la banquette avec un mélange de fleurs sauvages adapté au milieu humide.

Etat des lieux avant / après :

Avant : Banalisation du milieu (envasement, eutrophisation, berges artificielles)

Après : Renaturation du milieu (écoulement diversifié, oxygénation de l'eau, création d'habitats)



Informations sur les aspects administratifs et financiers du projet :

Cet aménagement a fait l'objet d'une demande de déclaration au titre de la LEMA (Note technique de 5 à 7 pages transmise à la DDT 37 : 1,5 jour de rédaction). Il s'agissait d'une opération hors contrat et non budgétisée par le SIETABR dont le coût total est de 150€ d'achat (crampillons, fil de fer, semences de fleurs sauvages et collations pour les bénévoles) auquel nous pouvons ajouter les 10 jours à plein temps du technicien sur le chantier. Le faible coût de cette action est due à :

- La forte implication des bénévoles
- Une réelle opportunité avec la livraison de terre végétale à coût zéro
- La mise à disposition du matériel par les services technique de la commune (pelles, brouettes, bèches, houe, tronçonneuse, masse, échelle, plat bord, véhicules...)

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande : Note technique du dossier de déclaration ; Eléments de dimensionnement de la banquette ; Documentations diverses (photos, devis, guide technique Bernard Lachat, etc...)

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux : Nous pouvons observer une nette amélioration hydromorphologique grâce à l'accentuation de la vitesse d'écoulement. Dès lors s'est amorcé un décapage progressif des sédiments vaseux, découvrant ainsi une classe granulométrique plus noble dans le fond du lit de la rivière. Par ailleurs, de simples observations visuelles sur l'accroissement de la fréquentation piscicole du milieu nous permettent de supposer l'impact positif de ce type d'aménagement.

Outre l'aspect récréatif et paysager de la banquette végétalisée, elle permet également de recréer un support d'habitats de transition intéressant (passage du milieu aquatique au milieu terrestre)

Commentaires : C'est aussi l'occasion de communiquer auprès de tous car ces aménagements sont de bons supports pédagogiques. En complément de la mise en œuvre des contrats territoriaux, il paraît envisageable de réaliser ce type de projet relativement simple à mettre en œuvre si les élus, les bénévoles et les différents usagers de la rivière sont motivés (Un à deux chantiers bénévoles tous les deux ans).

Contact pour tout renseignement sur ce projet : Martin LETELLIER, technicien rivière du SIETABR,
Tel : 06 82 62 54 02 / Courriel : mletellier.esves_roumer@yahoo.fr